

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article6617>

La prévention de la corruption en France : état des lieux et chiffres clés

- Actualité -



Date de mise en ligne : mardi 20 décembre 2016

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Le Service central de prévention de la corruption (SCPC) vient de rendre public son rapport 2015. Il consacre, comme chaque année, de larges développements à nos chiffres sur la responsabilité pénale des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux.

Le Service central de prévention de la corruption (SCPC) vit ses dernières heures : il va bientôt changer de nom pour devenir l'Agence française anti-corruption avec à la clé des prérogatives et des moyens renforcés (loi Sapin II non encore promulguée à ce jour).

Le rapport annuel 2015 est donc le dernier du SCPC en forme de passage de témoins.

Comme chaque année il consacre de larges développements à nos chiffres (pages 38 à 48 du rapport) en zoomant sur les manquements au devoir de probité qui constituent le premier motif de poursuites et de condamnations des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux.

Nos derniers chiffres mis à jour seront rendus publics le 12 décembre 2016 lors d'un point presse organisé dans nos locaux parisiens (20, rue d'Athènes, 75009 Paris - Contact presse : Melina.cohen.setton@gmail.com).

A noter que Laurence Goutard-Chamoux, magistrate, conseillère au Service central de prévention de la corruption (anciennement Procureur financier à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France) nous fait l'honneur d'intervenir lors notre [15^e journée d'étude](#) dans une table ronde consacrée à la prévention des conflits d'intérêts dans les collectivités territoriales.

[Télécharger le rapport 2015 du Service central de prévention de la corruption](#)

